

Régie interne



Document adopté le 4 novembre 2025

Table des matières

1	Historique du CPE La Croisée.....	3
2	Missions	3
2.1	Installations.....	3
2.2	Bureau coordonnateur	3
3	Objectif du document.....	4
4	Heures d'ouverture.....	4
5	Procédure d'arrivée et de départ journalier	4
6	Tarif.....	4
6.1	Contribution réduite	4
6.2	Frais annuels d'hygiène.....	5
6.3	Modalités de paiement et de pénalité.....	5
7	Constitution des groupes	5
8	Administration des médicaments	6
9	Allergies	6
10	Effets personnels des enfants	6
11	Reçus d'impôts	7
12	Planitou.....	7
13	Absence	8
14	Fiche d'assiduité	8
15	Urgence.....	8
15.1	La Grimace.....	8
15.2	Sophie	9
15.3	Petites saisons	9
15.4	Milpa	9
16	Fermeture lors d'intempéries.....	9
17	Bris de service.....	10
18	Maladies contagieuses	11
19	Traitement des plaintes	11
20	Code d'accès.....	11
21	Stationnement.....	11
21.1	La Grimace.....	11
21.2	Sophie	12
21.3	Petites Saisons.....	12
21.4	Milpa	12
22	Fumer	12
23	Mode de transmission des informations véhiculées aux parents.....	12
24	Horaire type-installation	13
24.1	La Grimace.....	13
24.2	Sophie	14
24.3	Milpa	15
24.4	Petites Saisons.....	16

1 Historique du CPE La Croisée

Le CPE la Croisée a vu le jour le 1er octobre 2017. Il est le résultat du regroupement de trois CPE : La Grimace, Québec-Centre et Sophie, ainsi que deux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Auquel s'est ajoutée l'installation Milpa en 2023.

Installation Les Petites Saisons

L'installation Les Petites Saisons à pignon sur rue dans une vieille demeure sur la 1re avenue. Elle accueille 42 enfants, dont 10 poupons, et est reconnue pour son ambiance chaleureuse et familiale depuis plus de 30 ans.

Installation La Grimace

Située dans l'édifice Marie-Guyart de Québec, l'installation La Grimace accueille 82 enfants, dont 14 poupons de parents travaillant surtout dans l'édifice. Le dynamisme de l'organisation est reconnu depuis une vingtaine d'années.

Installation Sophie

L'installation Sophie accueille 83 enfants, dont 15 poupons dans les locaux de l'école Anne-Hébert, située sur le chemin Ste-Foy. L'installation fait la popularité des gens du quartier depuis environ 40 ans.

Installation Milpa

L'installation Milpa accueille 83, enfants dont 15 poupons au 325, rue de l'Espinay en plein cœur de Limoilou. L'installation offre des services éducatifs dans un environnement écoresponsable.

Le bureau coordonnateur La Croisée

Le bureau coordonnateur possède deux agréments du ministère de la Famille pour les territoires de La Cité et de Limoilou. Entre 80 et 90 responsables de service de garde en milieu familial se partagent 567 places.

2 Missions

2.1 Installations

Dans le cadre de la fourniture des services au sein de ses installations, la Corporation du CPE La Croisée s'engage à être un leader en matière d'éducation et à offrir des services innovateurs de grande qualité répondant aux besoins des enfants et des familles. Avec l'aide de ses partenaires, elle souhaite faire la différence dans la vie de tous les enfants fréquentant ses installations.

2.2 Bureau coordonnateur

La mission du bureau coordonnateur est de coordonner, dans les territoires visés par les agréments qui lui ont été octroyés, les services de garde éducatifs offerts par les responsables de service de garde de qualité respectant les normes établies notamment par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, ses règlements et les directives qui en découlent.

3 Objectif du document

Ce document a pour objectif d'informer les parents des règles et procédures internes du CPE La Croisée.

Les informations transmises sont applicables dans toutes les installations. Toutefois, lorsqu'une exception s'impose, les particularités de chacune des installations vous seront détaillées.

4 Heures d'ouverture

Les jours et heures de prestation des services sont du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.

Le personnel administratif est présent du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 00 dans les 4 installations.

5 Procédure d'arrivée et de départ journalier

L'enfant doit être accompagné d'un adulte à l'arrivée comme au départ. À l'arrivée, l'adulte doit toujours reconduire l'enfant à l'éducatrice ; le soir, l'adulte doit prévenir l'éducatrice du départ de l'enfant. Ceci pour des raisons de contrôle et de sécurité.

En tout temps, si quelqu'un d'autre que le parent vient chercher l'enfant, l'installation doit en être avisée.

Sachez que le CPE refusera de laisser partir un enfant avec un adulte qui démontre des signes d'état d'ébriété et/ou des facultés affaiblies. Il lui sera alors demandé de contacter une autre personne pouvant venir chercher l'enfant. En cas de manque de collaboration, le personnel communiquera avec les services d'urgence.

Si vous arrivez après l'heure de départ d'une sortie ou d'une activité, nous vous demanderons d'aller conduire votre enfant à l'endroit où se déroule l'activité de son groupe.

Les installations ferment à 18 h, prévoyez arriver plus tôt, afin d'être en mesure d'habiller votre enfant et de quitter les locaux pour cette heure. En cas de dépassement de cette heure, les frais inscrits dans l'entente de service seront applicables.

6 Tarif

6.1 Contribution réduite

La contribution réduite est celle déterminée dans le Règlement sur la contribution réduite et est sujette à changement selon les instructions du ministère de la Famille.

En signant l'entente de service de garde, les parents s'engagent à :

- Acquitter les frais de garde selon le contrat signé ;

- Respecter le contrat ainsi que toutes les politiques et résolutions adoptées par le conseil d'administration.

Le tarif fixé pour la contribution réduite donne accès à des services de garde de qualité, à 2 collations, au dîner et à une période continue de garde maximum de 10 heures.

Des frais de 5.00 \$ seront facturés pour chaque journée où le maximum de 10 heures de garde sera dépassé.

6.2 Frais annuels d'hygiène

Des frais sont demandés aux parents pour la fourniture par le CPE de divers articles personnels d'hygiène, lors de la signature de l'annexe B- Entente particulière concernant les articles personnels d'hygiène. Ces frais servent à financer les dépenses liées aux produits d'hygiène : crème solaire, couches et brosses à dents. La facture est portée au compte une fois par année, sauf pour les couches qui sont facturées chaque semaine lorsque l'enfant est présent.

Il vous est possible de ne pas adhérer à la fourniture d'un ou de l'ensemble des articles d'hygiène, dans ces cas, nous vous demandons d'apporter vous-même ces articles au CPE.

6.3 Modalités de paiement et de pénalité

Les frais de garde sont payables aux deux semaines par prélèvement préautorisé, par chèque postdaté ou par paiement comptant.

Nous considérons qu'il y a retard de paiement de frais de garde quand un état de compte contient plus de quatre semaines sans paiement ou avec un paiement ne couvrant pas tous les frais par enfant. Dans ces situations, la politique de recouvrement disponible sur le site web de votre installation sera appliquée.

Des frais d'administration pour des paiements sans provision seront facturés à raison de 10.00 \$ par transaction.

7 Constitution des groupes

Chaque année, les groupes sont constitués durant l'été et débutent à la dernière semaine du mois d'août ou la première de septembre, dépendamment du moment qui coïncide avec la rentrée scolaire.

L'intégration des enfants à leurs nouveaux groupes se fera de façon progressive durant l'été et vous serez informé du nouveau groupe d'appartenance de votre enfant ainsi que de la date du transfert.

De septembre à juin inclusivement, nous respectons le plus possible les groupes d'appartenance des enfants. L'été, afin de tenir compte des absences d'enfants, des vacances des employées et de l'intégration des nouveaux enfants, il peut arriver que des groupes soient fermés et que votre enfant se retrouve avec un autre groupe que son groupe d'appartenance.

Soyez assuré que l'équipe de gestion s'assurera que ce changement soit dès plus agréable possible pour votre enfant. De plus, les règles concernant le ratio éducatrices/enfants émises par le ministère de la Famille seront respectées en tout temps.

8 Administration des médicaments

Au CPE aucun médicament n'est administré à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un professionnel de la santé habilité par la loi à le prescrire.

Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation du professionnel de la santé.

Nonobstant le premier paragraphe, de l'acétaminophène peut être administré et de l'insectifuge être appliqué à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément aux protocoles réglementés.

De la solution nasale saline et de la solution orale d'hydratation peuvent être administrées et de la crème pour l'érythème fessier, de la lotion calamine, de la crème solaire, de la crème hydratante, du baume à lèvres et du gel lubrifiant à usage unique peuvent être appliqués à un enfant sans autorisation d'un professionnel, pourvu qu'ils le soient avec l'autorisation écrite du parent.

9 Allergies

Les allergies et les intolérances alimentaires doivent être traitées consciencieusement afin d'éviter les risques de réaction. Au CPE, nous croyons que l'intervention auprès des enfants allergiques est une responsabilité partagée entre les parents et l'équipe de travail.

Les meilleurs moyens pour éviter les réactions allergiques demeurent la diffusion de l'information et la communication des renseignements. Si votre enfant démontre des signes d'allergie ou d'intolérance alimentaire, il est essentiel que vous en avisiez le plus rapidement possible l'éducatrice de votre enfant ainsi que la directrice adjointe de votre installation. Dès lors, les protocoles de sécurité propre à chaque installation seront mis en place.

Pour que des mesures soient prises au CPE, un avis médical est nécessaire. L'intervention médicale a pour objectif l'obtention d'un diagnostic précis permettant de déterminer le type de réaction allergique et de nommer le ou les allergènes à éviter afin d'élaborer une diète spécifique appropriée à l'enfant, si nécessaire. Elle nous permettra aussi de connaître la médication requise dans le cas d'ingestion accidentelle d'un allergène.

La meilleure protection face aux allergies alimentaires est d'éviter tout contact avec l'allergène. Pour cette raison, il est interdit d'apporter tout aliment ou produit alimentaire de la maison au CPE.

10 Effets personnels des enfants

Chaque enfant a un casier identifié à son nom, où les parents laissent les vêtements de rechange et autres articles appartenant à l'enfant.

Les parents déshabillent et habillent leur enfant au vestiaire au début et à la fin de la journée.

Nous vous demandons d'apporter des vêtements de rechange et des vêtements pour les jeux extérieurs appropriés à la saison et le tout bien identifié au nom de votre enfant. Vous devez aussi fournir, si nécessaire, les biberons et la suce.

Afin d'assurer le confort et la sécurité de votre enfant, nous privilégions le cache-cou, des souliers adéquats et des vêtements confortables, faciles à manipuler et faciles d'entretien. N'oubliez pas que votre enfant vient au CPE pour jouer, il se peut donc que les vêtements soient tachés, égarés ou abîmés (vêtements et tout autre objet appartenant à l'enfant).

Par mesure de sécurité (risque de blessure, accrochage, déchirure, perte, étouffement), nous vous recommandons de laisser tous les bijoux et parures à la maison.

11 Reçus d'impôts

Les reçus provinciaux (s'il y a lieu) et fédéraux pour les frais de garde sont remis aux parents, au plus tard, le 28 février de chaque année. Assurez-vous de laisser vos bonnes coordonnées au CPE afin de les recevoir.

Une attestation de services reçus vous sera remise lors du départ de l'enfant s'il doit fréquenter un autre CPE ou service de garde subventionné.

12 Planitou

Des écrans tactiles ont été installés dans l'entrée de chacune des installations. Ce système informatique de gestion des présences s'appelle « Planitou ».

Ce système a pour but de permettre une gestion plus efficiente des places à l'installation et facilite les arrivées et départs de votre enfant. Il permet de renseigner rapidement les éducatrices et/ou remplaçantes sur les enfants qu'elles ont à leur charge et sur les particularités de ceux-ci (allergies, problèmes médicaux...).

Le mode de fonctionnement est fort simple, à l'aide de l'écran interactif situé à l'entrée de l'installation, nous voyons l'identifiant de tous les enfants qui la fréquentent. À l'arrivée, il suffit de sélectionner l'identifiant de votre enfant pour enregistrer sa présence. Lors du départ, on répète l'opération.

Si par mégarde, en fin de journée, vous oubliez de sélectionner son identifiant, nous vous demandons d'aviser un membre du personnel de gestion dès le retour de l'enfant au CPE, et ce, afin de nous permettre de corriger la fiche de présence de l'enfant dans notre système informatique.

De plus, le logiciel Planitou vous donne accès à un Portail parent qui offre une panoplie de possibilités intéressantes, comme les sondages vacances, l'inscription des absences de votre enfant et la consultation ainsi que l'envoi de messages avec l'éducatrice en charge de votre enfant au quotidien.

Vous pouvez accéder au Portail parent sur un ordinateur, un cellulaire ou une tablette à l'adresse suivante : planitou.ca. Il vous sera ainsi possible de créer votre compte à la suite des informations que vous aurez reçues par courriel lors de l'inscription de votre enfant. Prenez note qu'il est extrêmement important d'utiliser le même courriel que vous avez donné au service de garde pour la création de votre compte.

De plus, nous vous demandons d'y inscrire les informations demandées via la plateforme tel que les numéros pour vous joindre en cas d'urgence ainsi que le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant autre que vous-même. Il est important de modifier ces informations lorsqu'il y a des changements pertinents.

Vous trouverez aussi dans ce portail les journaux de bord quotidiens de votre enfant ainsi que son portrait du développement, produit en juin et en décembre de chaque année.

13 Absence

Pour toutes les absences prévisibles, nous vous demandons d'inscrire la ou les journées d'absence de votre enfant via le Portail parent de Planitou. Il suffit de se rendre dans l'onglet « avis d'absences et de retards » du site et de sélectionner les dates d'absences.

Il est très important pour nous d'être en mesure de prévoir le nombre d'enfants présent dans l'installation, et ce, pour nous permettre :

- d'offrir une place à un enfant remplaçant ;
- de prévoir le personnel nécessaire ;
- de prévoir le nombre de repas.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration !

Si ce moyen de communication ne vous est pas accessible, nous vous demandons d'appeler à l'installation de votre enfant et de laisser un message dans la boîte vocale de la direction adjointe de votre installation.

14 Fiche d'assiduité

Une fiche d'assiduité doit être signée par le parent aux quatre semaines pour chaque enfant qui fréquente le CPE. Cette fiche comprend les journées de présence, d'absence et le motif des absences. Elles doivent être signées en ligne, via votre application mobile Planitou ou sur le web.

15 Urgence

15.1 La Grimace

En cas d'urgence, si on ne peut contacter le parent, l'enfant est amené à l'urgence du pavillon Saint-Sacrement et un rapport d'accident est fourni aux parents.

En cas d'évacuation, le point de rassemblement est situé dans l'édifice Lomer-Gouin situé au 575, rue Jacques-Parizeau. En tout temps les parents doivent attendre un appel du CPE avant de se présenter au lieu de rassemblement.

15.2 Sophie

En cas d'urgence, si on ne peut contacter le parent, l'enfant est amené à l'urgence du pavillon Saint-Sacrement et un rapport d'accident est fourni aux parents.

En cas de feu ou autre cas de force majeure, les enfants seront évacués au 560 Chemin Sainte-Foy, chez les sœurs à l'oratoire Saint-Joseph de Saint-Vallier, en face de l'installation. Nous demandons aux parents de suivre les indications de la personne responsable de l'évacuation.

15.3 Petites saisons

En cas d'urgence, si l'on ne peut contacter le parent, l'enfant est amené à l'urgence de l'hôpital St-François d'Assise et un rapport d'accident est fourni aux parents.

En cas de feu ou autre cas de force majeure, les parents seront joints par le personnel éducateur qui les invitera à venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, au Patro Roc-Amadour situé au 2301, 1re Avenue.

15.4 Milpa

En cas d'urgence, si l'on ne peut contacter le parent, l'enfant est amené à l'urgence de l'hôpital St-François d'Assise et un rapport d'accident est fourni aux parents.

En cas de feu ou autre cas de force majeure, les parents seront joints par le personnel éducateur qui les invitera à venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, Centre Louis-Joliette, au 1201 Rue de la Pointe-aux-Lièvres.

Afin de faciliter une fermeture rapide, les parents doivent aviser le CPE, verbalement ou par écrit via Planitou, de tout changement d'adresse et de numéros de téléphone et s'assurer que le CPE a un autre numéro de téléphone en cas d'urgence.

16 Fermeture lors d'intempéries

De façon générale, lors d'intempéries, le CPE demeurera ouvert et offrira ses services réguliers à l'exception de cas d'événement hors de contrôle qui risquerait de mettre en péril la sécurité du personnel.

Critères de fermeture lors d'intempéries

- Grands axes routiers à proximité des installations fermés ou enneigées, couverts de neige durcie ou glacés et visibilité nulle.
- Arrêt des services du transport en commun selon la dernière mise à jour du site internet du RTC.

Exception :

Il y aura possibilité de fermeture après consultation entre la direction générale et la présidence du conseil d'administration du CPE lorsqu'un avertissement de blizzard est émis par environnement Canada pour la Capitale- Nationale.

Lorsqu'il y a fermeture :

- Un message annonçant la fermeture du CPE est mis sur la page d'accueil du site internet du CPE et sur la page Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/cpelacroisee/>, et ce, dès 6h15.

Lorsque le CPE ouvre ses portes :

- Aucun changement sur la page d'accueil du site internet du CPE ;
- La direction générale procède à une réévaluation des conditions météorologiques et routières à 11h.

Exception :

- Si à la suite de la réévaluation, l'intempérie répond à l'un des critères de fermeture ou l'avertissement de blizzard est tel que la direction et la présidence du conseil d'administration craignent pour la sécurité des employés (es) sur le chemin du retour à l'heure habituel de fermeture, le CPE fermera ses portes le plus rapidement possible. Le cas échéant, les parents seront joints par téléphone par le personnel qui les invitera à venir chercher leur enfant dans un délai raisonnable ;
- La direction communiquera la fermeture de l'après-midi sur son site internet et sur sa page Facebook.

Si le CPE demeure ouvert et que vous décidez de garder votre enfant à la maison, nous vous demandons de signifier via Planitou son absence dès que possible, et ce, afin de faciliter la planification des groupes (ratio/personnel) dans le cas où une éducatrice ne pourrait se rendre au travail.

Pour consulter la politique complète prévue à cet effet, vous référez à la politique et procédure sur les intempéries qui se trouvent sur notre site internet.

17 Bris de service

Un bris de service est une situation lors de laquelle le milieu de garde éducatif n'est pas en mesure d'accueillir tous les enfants en respectant les normes du ministère de la Famille, en raison d'un manque de personnel.

Pour chaque journée de bris de service, le CPE enverra un courriel aux parents de l'installation visée afin de recueillir les noms de parents volontaires pour garder leur enfant à la maison lors des journées indiquées.

Le CPE s'engage à ne prélever aucun frais de garde durant cette/ces journée/s aux parents des enfants ne pouvant se présenter à son installation pour cause de manque de personnel.

La décision de fermer un groupe sera prise le plus rapidement possible, et sera annoncée immédiatement aux parents concernés.

Pour consulter la politique et la procédure complète prévue à cet effet, vous référez à la politique et procédure en cas de bris de service qui se trouve sur notre site internet.

18 Maladies contagieuses

Le CPE est doté d'un document mesures de santé en installation qui se veut un outil afin de mieux cerner les interventions à réaliser lorsqu'un enfant est malade. De plus, il permet d'avoir un cadre à suivre, car la santé des enfants est la responsabilité des parents et du service de garde éducatif. L'objectif est de favoriser un environnement sain.

Afin de préserver la santé des enfants et d'éviter le plus possible la propagation des maladies infectieuses et parasitaires, des règles d'hygiène et de désinfections sont mises en application quotidien dans chacune des installations du CPE La Croisée.

De plus, ce document indique la procédure à suivre en indiquant le rôle de chacun, la collaboration attendue des parents ainsi que les critères d'exclusion lors de maladies en contexte épidémique ou sans contexte épidémique.

Pour consulter le document complet, vous référez au document Mesure de santé en installation qui se retrouve sur notre site internet.

19 Traitement des plaintes

Le CPE s'engage à traiter toutes plaintes en conformité avec la politique de traitement des plaintes dont la corporation est dotée. Pour consulter la politique complète, vous référez à la politique de traitement des plaintes qui se trouvent sur notre site internet.

De plus, des affiches avec un code QR se retrouvent dans chacune de nos installations vous permettant d'accéder facilement à notre formulaire de plainte. Vous pouvez également consulter notre site internet sous l'onglet traitement de plaintes et compléter le formulaire prévu à cet effet.

20 Code d'accès

Pour avoir accès à votre installation, vous devez composer le code qui vous sera remis à l'inscription de votre enfant.

21 Stationnement

21.1 La Grimace

Toute personne venant chercher ou porter votre enfant bénéficie d'une heure de stationnement gratuit dans le stationnement sous-terrain de l'édifice Marie-Guyart.

Pour y avoir droit, vous devez simplement informer le caissier à la guérite que vous venez pour la Grimace.

Vous bénéficiez aussi de deux espaces de stationnement de courte durée (10 minutes) gratuits dans la zone de débarcadère située sur la rue de la Chevrotière.

21.2 Sophie

Après 9 h le matin et en fin de journée, vous avez accès à un arrêt de 10 minutes devant l'installation. Nous vous invitons à arrêter le moteur de votre voiture afin de préserver l'environnement des enfants qui jouent dans la cour.

Avant 9 h le matin, quelques places sont disponibles en bas de la rue Moncton pour une durée maximale de 10 minutes.

21.3 Petites Saisons

En tout temps, vous avez accès à un débarcadère d'une durée de 15 minutes devant l'installation.

Sur le côté pair de la rue Berthiaume vous avez droit à 1 h 30 de stationnement gratuit entre 9 h et 17 h. Sur le côté impair, vous pouvez stationner en tout temps.

21.4 Milpa

En tout temps, vous avez accès à quatre (4) espaces de stationnement pour visiteur tout près de l'entrée principale de l'installation. Vous devez utiliser la rue Papineau pour accéder au stationnement.

22 Fumer

Il est strictement interdit de fumer (incluant la cigarette électronique et le cannabis) dans tous les locaux des installations, et ce, selon l'article 2, par.4 de la Loi sur le tabac.

23 Mode de transmission des informations véhiculées aux parents

Un « Top 5 » des informations importantes à savoir pour la semaine à venir est acheminé par courriel via Outlook tous les dimanches soir. Il est très important d'en prendre connaissance, et ce, afin de ne rien manqué de la vie de votre enfant au CPE.

Les états de compte ainsi que les relevés pour fin d'impôt en format PDF vous sont acheminés via Dokmail.

Prenez note que tous les documents du CPE envoyé via Dokmail sont hébergés pour une période de deux ans sur le site Dokmail.com.

24 Horaire type-installation

24.1 La Grimace

	Pouponnière	18 mois-36 mois	3-5 ans
7h00	Accueil à l'extérieur ou dans le local (selon la température)	Accueil à l'extérieur ou dans le local (selon la température)	Accueil à l'extérieur ou dans le local (selon la température)
8h45	Période de jeux libres Routine d'hygiène Collation ouverte		
9h00		Période de jeux libres Routine d'hygiène Collation ouverte	Période de jeux libres Routine d'hygiène Collation ouverte
10h00	Activité proposée et / ou routine d'habillage-sortie extérieure	Activité proposée et / ou routine d'habillage- sortie extérieure	Activité proposée et / ou routine d'habillage-sortie extérieure
11h00 à 15h00	Dîner, hygiène, jeux d'exploration, histoire et sieste		
11h30	*	Dîner	Dîner
12h00	*	Hygiène Jeux calmes Histoire	
12h30	*	Début de la sieste / repos	Hygiène Jeux calmes Histoire
13h00	*		Début de la sieste / repos
13h30	*		Période de lecture pour les enfants qui ne dorment pas
13h45	*		Période de jeux calmes pour les enfants qui ne dorment pas
14h30	*	Période de réveil progressif	Période de réveil progressif
15h00	Hygiène Collation ouverte Jeux libres ou d'explorations	Hygiène Collation ouverte Jeux libres	Hygiène Collation ouverte Jeux libres
16h00	Période de départ : Jeux libres à l'extérieur ou dans le local (selon la température)	Période de départ : Jeux libres à l'extérieur ou dans le local (selon la température)	Période de départ : Jeux libres à l'extérieur (selon la température)

***Pour la pouponnière, les heures citées plus haut sont bien entendu très variables.
Notre philosophie est de suivre le rythme de chaque enfant.***

24.2 Sophie

	1^{er} étage Chatouilles	1^{er} étage Acrobates et Boute-en-train	2^e étage Farfelus-Curieux	3^e étage Vedettes - Méli-Mélo – Farceurs – Rigolos
7 h	Accueil dans le local	Accueil extérieur ou dans le local des Acrobates	Accueil extérieur ou dans le local des Acrobates	Accueil extérieur ou dans le local des Acrobates
7h30			Les enfants du 2 ^e étage montent dans le local des Curieux	Les enfants du 3 ^e étage montent dans le local des Rigolos
8 h 45	Hygiène Collation ouverte Changement couche	Hygiène Collation ouverte Changement couche	Hygiène Collation ouverte Changement couche	Hygiène Collation ouverte Causerie
9 h – 9 h 15	Habillage et sortie à l'extérieur	Habillage et sortie à l'extérieur		
9h30			Habillage Sortie extérieure	Habillage Sortie à l'extérieur
10 h 30	Changement de couche Jeux au sol (exploration)	Changement de couche Jeux au sol (exploration)		
11 h	1 ^{er} dîner	Hygiène	Hygiène	
11h15		Dîner	Dîner	Hygiène
11 h 30	Jeux calmes Hygiène Changement de couche	Hygiène Jeux calmes	Hygiène Jeux calmes	Dîner
	2 ^e dîner			
12 h-	3 ^e dîner Préparation pour le dodo selon le rythme	Préparation pour la sieste Histoire	Préparation à la sieste	Jeux libres
12h30		Sieste	Histoire	
13 h			Sieste	Préparation pour la sieste et histoire
14 h	Réveil progressif Changement de couche	Réveil progressif Changement de couche	Réveil progressif Hygiène	Réveil progressif Hygiène
15 h 15	Collation ouverte	Collation ouverte	Collation ouverte	Collation ouverte
16 h à 18 h	Jeux libres ou d'exploration à l'intérieur ou sortie à l'extérieur	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur	Jeux libres à l'intérieur ou sortie à l'extérieur

***Pour la pouponnière, les heures citées plus haut sont bien entendu très variables.
Notre philosophie est de suivre le rythme de chaque enfant.***

24.3 Milpa

	Pouponnière	Les 18 à 36 mois	Les 36 mois et plus
7 h à 8h30	Accueil à l'extérieur ou dans le local (selon la température)	Accueil à l'extérieur ou dans le local (selon la température)	Accueil à l'extérieur ou dans le local (selon la température)
8h30 à 9h30	Période de jeux, routine d'hygiène et collation ouverte	Période de jeux Collation ouverte incluant l'hygiène de 9h à 9h30	Période de jeux Collation ouverte incluant l'hygiène de 9h à 9h30
9 h 30 à 10h45	Routine d'habillage, sortie à l'extérieur ou préparation à la sieste pour ceux qui en ont besoin	Routine d'habillage, 10h : sortie à l'extérieur dans les parcs	Routine d'habillage, 10h : sortie à l'extérieur dans les parcs
10 h 45 à 11h15	Déshabillage, jeux d'exploration, hygiène Début des dîners individualisés	Déshabillage, hygiène et période de jeux	Déshabillage, hygiène et période de jeux
11 h 15 à 12h	Diner, hygiène et jeux d'exploration	Dîner	Dîner
12h à 12h30	Hygiène, brossage des dents et début de la sieste ou jeux d'exploration pour les enfants éveillés	Jeux calmes, hygiène, brossage des dents	Jeux calmes, hygiène, brossage des dents
12h30 à 13h	Sieste ou histoire et jeux d'exploration pour les enfants éveillés	Histoire Début de la période de détente ou de la sieste à 12h45	Histoire Début de la période de détente ou de la sieste à 13h
13 h à 14h30	Sortie à l'extérieur pour les enfants éveillés	Détente ou sieste	Détente ou sieste
14h30 à 15h	Lever progressif, routine d'hygiène et jeux d'exploration	Lever progressif, hygiène et jeux calmes	Lever progressif, hygiène et jeux calmes
15 h à 15h30	Collation ouverte et jeux d'exploration	Collation ouverte, période de jeux	Collation ouverte, période de jeux
15 h 30 à 16h	Jeux d'exploration, routine d'habillage et sortie à l'extérieur	Routine d'habillage et sortie à l'extérieur	Routine d'habillage et sortie à l'extérieur
16 h à 18 h	Jeux libres à l'extérieur ou dans le local (selon la température)	Jeux libres à l'extérieur ou dans le local (selon la température)	Jeux libres à l'extérieur ou dans le local (selon la température)

***Pour la pouponnière, les heures citées plus haut sont bien entendu très variables.
Notre philosophie est de suivre le rythme de chaque enfant.***

24.4 Petites Saisons

	Pouponnière	Les 18 à 35 mois Perce-neige Bourgeons	Les 36 mois et plus Flocons et Rayons
7 h à 8 h 30	Accueil en jeux libres (À l'extérieur si la température le permet)	Accueil pour les Perce-neige, à la pouponnière et dans le local des Bourgeons pour les autres. 8 h 30 déplacement vers le local d'appartenance. (À l'extérieur si la température le permet)	Accueil dans le local des Bourgeons. 8 h 30 déplacement vers le local d'appartenance. (À l'extérieur si la température le permet)
8 h 30 à 9 h 30	Période de jeux Routine d'hygiène Collation ouverte incluant l'hygiène de 8 h 45 à 9 h 15	Période de jeux Collation ouverte incluant l'hygiène de 8 h 45 à 9 h 15	Période de jeux Collation ouverte incluant l'hygiène de 8 h 45 à 9 h 15
9 h 30 à 10 h 50	Routine d'habillage Sortie à l'extérieur ou préparation à la sieste pour ceux qui en ont besoin	Routine d'habillage pour la sortie à l'extérieur.	Routine d'habillage pour la sortie à l'extérieur.
10 h 45 à 11 h 15	Déshabillage Jeux d'exploration Hygiène	10 h Sortie à l'extérieure 10 h 45 à 11 h 15 Déshabillage et hygiène	10 h Sortie à l'extérieure 11 h à 11 h 15 Déshabillage et hygiène
11 h 15 à 11 h 55	Diner	Diner	Diner
11 h 55 à 12 h 30	Câlins Ateliers libres Histoire Hygiène Préparation à la sieste	Brossage de dents Période de jeux calmes Moment d'hygiène	12 h 15 à 12 h 30 Brossage de dents Période de jeux calmes Moment d'hygiène
12 h 30 à 14 h 30	Musique Histoire Sieste	Histoire initiée par l'adulte Période de relaxation Sieste	12 h 30 à 12 h 45 conte 12 h 45 à 14 h période de relaxation, hygiène, ateliers libres.
14 h 30 à 15 h 00	Lever progressif hygiène Jeux libres	14 h 15 lever progressif Hygiène Jeux libres.	14 h 15 lever progressif Hygiène Ateliers libres.
14 h 45 à 16 h	Ateliers libres ou d'exploration Collation ouverte(15h00) Habillement	Activité initiée par l'adulte ou ateliers libres ou activité projet. Collation ouverte (15h00)	14 h 30 Activité initiée par l'adulte ou ateliers libres ou activité projet. Collation ouverte (15h00)
16h00 à 18h00	Fermeture à l'extérieur (Si la température le permet)	Fermeture à l'extérieur (Si la température le permet)	Fermeture à l'extérieur (Si la température le permet)

*Pour la pouponnière, les heures citées plus haut sont bien entendu très variables.
Notre philosophie est de suivre le rythme de chaque enfant.*